**Une politique de soutien aux associations toujours active**

Le Conseil Municipal du 2 février a été l’occasion de débattre et de voter les subventions aux associations chalonnaises. Nous maintenons notre politique de soutien aux associations culturelles et sportives, indispensable à la mise en œuvre d’une politique du vivre ensemble efficace. Exercice difficile en ces temps de baisse des dotations de l’État, et de prudence budgétaire. Il convient de distribuer et de dépenser au plus juste. L’enveloppe des subventions s’élève à 106 000€, en baisse de 10%. 45 associations, représentant 3000 adhérents, vont recevoir une subvention en 2015.

C’est au sein de la commission culture, associations et sports que ce travail a été élaboré, mené par Philippe Jammes, délégué à la culture, Gaël Garnaud, délégué aux associations et Thierry Bouffandeau, délégué aux sports.

Soutenir, c’est aussi apporter aux associations des moyens humains et matériels lors de manifestations petites ou grandes, telles que le Festival de la BD, la Fête des Vins ou le Rythm’&Boeuf. Toutes font vivre l’identité de Chalonnes. Lors d’une réunion préalable en novembre, à laquelle ont été invitées toutes les associations, les nouvelles règles de demandes de subventions ont été expliquées, la baisse des subventions, l’arrêt de l’octroi des vins d’honneur pour les assemblées générales ont été évoqués, ainsi que l’esquisse de

projets futurs comme la mutualisation des moyens immobiliers et mobiliers des associations.

Les demandes de subventions ont été étudiées minutieusement, au cas par cas. Chaque association étant différente, il convient de ne pas mettre en péril des équilibres budgétaires parfois tendus pour certaines d’entre-elles. Nous avons rencontré les associations qui le souhaitaient afin de discuter avec elles des projets à venir et de leur fonctionnement.

Plus largement, nous avons engagé une réflexion globale pour établir de nouveaux critères d’attribution tels que le nombre d’adhérents chalonnais, le montant de la cotisation, les projets d’intérêt général.

Il faut aussi initier et développer les mutualisations possibles avec les communes limitrophes. C’est là un enjeu pour notre territoire et notre avenir. Autant de pistes qui, dans la concertation et dans un souci de transparence et d’équité sont sur le métier. Un groupe de travail va être mis en place pour définir une Charte de la vie associative, l'occasion de réunir tous les acteurs afin de définir les règles de fonctionnement entre la Ville et les associations. Celles-ci contribuent au vivre ensemble, au développement personnel

de chaque citoyen, à la solidarité, elles favorisent les relations entre les générations et les milieux sociaux. Elles participent fortement au rayonnement de notre ville, c’est pourquoi nous restons très attentifs à toutes les associations.